
**Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2005**

16 mai 2005
Français
Original: anglais

New York, 2-27 mai 2005

Approche commune de l'Union européenne

**Partenariat mondial pour la réduction de la menace
par la coopération**

**Document de travail présenté par le Luxembourg
au nom de l'Union européenne**

1. Durant le processus préparatoire et le débat général de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de nombreuses délégations – y compris la présidence de l'Union européenne – ont souligné l'importance de l'initiative du Partenariat mondial pour la réduction de la menace par la coopération (RMC) et son intérêt pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires. Ce concept a été également présenté à la Conférence du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale.

2. Les considérations suivantes sur l'intérêt qu'offre le Partenariat mondial RMC pour le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont présentées à la Conférence d'examen :

a) Le processus de réduction des armements nucléaires qui s'est développé au cours des dernières décennies a fait ressortir les énormes problèmes techniques et financiers liés à l'élimination effective des armes nucléaires. Le Partenariat mondial RMC constitue l'un des efforts multilatéraux visant à faire face à ces problèmes;

b) Le Canada, l'Union européenne (et un grand nombre de ses États membres au niveau national), les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie, le Japon, l'Ukraine et d'autres pays ont collaboré – en particulier dans le cadre de l'initiative du Partenariat mondial – afin de sécuriser et de démanteler les armements, les matières, les vecteurs et les infrastructures dans le domaine nucléaire, biologique et chimique. Le point culminant a été atteint à Kananaskis (Canada) en juin 2002 lorsque les dirigeants des pays du Groupe des huit (G-8) ont annoncé un Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Les participants au Sommet se sont engagés à mobiliser jusqu'à 20 milliards de dollars des États-Unis au cours des 10 prochaines années afin de faire face à cette menace;



c) Alors que la prolifération nucléaire constitue une menace croissante à la paix et à la sécurité internationales, dont un élément nouveau est le risque que des terroristes cherchent à acquérir des armes ou des matières nucléaires, le Partenariat mondial RMC est un moyen supplémentaire important pour accélérer le processus de désarmement nucléaire;

d) L'élément nucléaire de l'initiative du Partenariat mondial RMC intéresse le processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et renforce le Traité au titre de son article VI et de son article I. En particulier, la désactivation de milliers de têtes militaires au titre de ce programme doit être considérée comme une mesure efficace pour la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire;

e) La réalisation des objectifs énoncés aux articles I et II du Traité est favorisée par nombre des mesures entreprises dans le cadre du Partenariat mondial RMC, telles que le démantèlement des sous-marins nucléaires et les efforts visant à convertir les stocks militaires de façon qu'ils ne puissent plus servir à fabriquer des armes nucléaires;

f) L'initiative du Partenariat mondial RMC concerne des matières et des équipements extrêmement sensibles. Le fait que ceux-ci font maintenant l'objet d'une coopération internationale renforce la transparence et la confiance – notamment entre les États. L'initiative facilite ainsi l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires, comme il est prévu dans le préambule du Traité;

g) L'initiative du Partenariat mondial RMC a facilité l'adhésion au Traité d'un certain nombre de pays, ce qui a renforcé le régime de non-prolifération nucléaire. D'autres pays peuvent se joindre à cette initiative aussi bien en qualité de donateurs qu'en tant que bénéficiaires.

3. La Conférence d'examen du TNP est invitée à reconnaître l'importance, du point de vue du désarmement nucléaire, des programmes de destruction et d'élimination des armes nucléaires et d'élimination des matières fissiles, telles que définis dans le cadre du Partenariat mondial du G-8.